

alors un accord multilatéral, par opposition à un engagement simple et direct entre le Canada et la CEE. Après avoir bien pesé toutes les possibilités, nous avons finalement opté pour la formule la plus simple, et nous avons fait connaître notre préférence à nos amis. La Commission partageait notre façon de voir et nous sommes convenus en très peu de temps de la substance et des modalités d'application. Nous avons présenté ce projet au Conseil mais, comme vous avez dû le lire dans les journaux, le Danemark a révisé sa position. Le Conseil ne l'a donc pas encore approuvé, mais nous espérons qu'il le fera en février.

Nous nous apprêtons maintenant à entreprendre la troisième et dernière étape. Il reste au Canada et à la Commission à préciser, sous condition d'en référer aux autorités politiques, les détails de notre entente. Lorsque les avocats et autres spécialistes auront convenu des modalités du contrat, ce sera au tour des politiciens d'étudier le dossier. Au Canada, il nous faudra obtenir l'approbation du Cabinet. Mais les choses ne sont pas aussi simples pour la CEE: la Commission fait rapport au Conseil, qui présente la proposition aux représentants permanents; s'ils sont d'accord, le Conseil peut demander l'avis du Parlement européen. Si les représentants permanents ou le Parlement suggèrent une modification, c'est le retour aux négociations. Mais si une entente intervient entre le Gouvernement du Canada et le Conseil de la CEE, on prend aussi des dispositions quant au choix de l'endroit où aura lieu la signature officielle du contrat et autres formalités connexes. Cela peut prendre quelques mois, mais le but est proche et je suis optimiste quant au résultat de nos efforts. En d'autres mots, le mariage en soi n'est pas mis en question, mais il peut y avoir des divergences d'opinion quant aux clauses du contrat de mariage.

Permettez-moi maintenant de parler de l'incidence que peut avoir un tel accord.

J'admets qu'à défaut d'un tel accord, nous pourrions tout de même réaliser bon nombre de projets, mais croyez-moi, nous pourrions les réaliser plus facilement et plus efficacement par le biais d'un accord qui atteste et renforce la volonté politique des deux parties concernées de réaliser un objectif commun.

Naturellement, la situation n'en sera pas modifiée du tout au tout d'un jour à l'autre. Ses effets se feront sentir graduellement et dans la mesure où les parties concernées collaboreront et déploieront des efforts soutenus.

Puis-je ajouter, en passant, que notre intention globale est avant tout de compléter nos relations avec nos autres partenaires commer-